

[Accueil](#) > [Réussite et Vie étudiante](#) > [Aide et accompagnement](#) > [Régime spécifique d'études \(RSE\)](#)

Régime spécifique d'études (RSE)

Le régime spécifique d'études (RSE) permet à un étudiant (sauf Médecine, Pharmacie et DUT) sous certaines conditions de pouvoir bénéficier d'aménagement d'emploi du temps, d'absences justifiées et du choix de son mode de contrôle des connaissances : contrôle continu ou contrôle continu et terminal ou examen.

Le régime spécifique d'études peut être attribué dans les situations suivantes :

- Étudiant engagé
- Étudiant créateur d'entreprise
- Étudiant en situation d'altération temporaire de santé
- Étudiante en situation de maternité
- Étudiant en situation de paternité
- Étudiant en situation de responsabilité
- Étudiant sportif de haut niveau
- Étudiant en situation de handicap
- Étudiant salarié

[document "Demande de RSE"](#)

En téléchargement

- [Demande de RSE](#) – (137 ko, .doc)
- [Etudiant engagé](#) – (24 ko, .docx)
- [Etudiant créateur d'entreprise](#) – (18 ko, .docx)
- [Etudiant en situation d'altération temporaire de santé](#) – (19 ko, .docx)
- [Etudiante en situation de maternité](#) – (15 ko, .docx)
- [Etudiant en situation de paternité](#) – (15 ko, .docx)
- [Etudiant en situation de responsabilité](#) – (16 ko, .docx)
- [Etudiant sportif de haut niveau](#) – (18 ko, .docx)
- [Etudiant en situation de handicap](#) – (20 ko, .docx)
- [Etudiant salarié](#) – (16 ko, .docx)